



Philippe ESTINGOY

**Philippe ESTINGOY**

Président du Cos

Mélanie RAIMBAULT

Rapporteur

# Construction et urbanisme



La stratégie du Cos se doit de tenir compte du contexte global de la construction à l'heure du plan de relance.

**L**e Cos Construction et urbanisme a pour vocation de coordonner le programme de normalisation des secteurs du bâtiment, des ouvrages de génie civil (travaux publics, etc.), de l'aménagement et de l'urbanisme. Il examine, avec l'aide des bureaux de normalisation, l'opportunité du lancement de nouveaux thèmes de normalisation et en analyse la faisabilité. En regard de l'évolution des enjeux sociétaux, il veille à la progression et à la cohérence des travaux normatifs.

Le Cos s'assure de la pertinence et de la cohérence des normes produites par rapport aux besoins exprimés par les acteurs du marché et les consommateurs finaux. Il prend en compte le cadre réglementaire relevant de ses projets. Il devra en particulier adapter l'orientation des travaux pour prendre en compte l'évolution des formes réglementaires telles qu'il est prévu de les définir dans l'ordonnance II qui sera prise en application de l'article 49 de la loi pour un État au service d'une société de confiance (Essoc).

Le plan de relance et le contexte global de la construction vont accentuer la fragilité de l'activité économique du secteur. La stratégie du Cos se doit d'en tenir compte en poursuivant les efforts de visibilité et lisibilité des documents, mais aussi en veillant à la pertinence

et à la cohérence des normes, ainsi qu'à leur légitimité auprès des acteurs.

La stratégie du Cos se doit aussi d'intégrer les initiatives différentes et complémentaires des secteurs du bâtiment, des ouvrages de génie civil (travaux publics...), de l'aménagement et de l'urbanisme. Le Cos doit également développer un rôle prospectif pour que les acteurs puissent intégrer la normalisation comme levier dans leur stratégie et il doit anticiper les sujets à venir plutôt que de se positionner en réaction en permanence. Enfin il doit, dans les travaux inter Cos, s'organiser pour améliorer la prise en compte de ses enjeux.

Trois grands axes prioritaires guident la stratégie globale du Cos, pour chacun desquels l'appropriation des normes par les acteurs de la construction, notamment les TPE/PME, doit rester une préoccupation constante :

- promouvoir l'image de la construction, notamment au travers d'actions visant à aider les professionnels à mieux vivre la norme ;
- être influent à l'échelon européen, sans toutefois oublier l'international ;
- parier sur le développement durable, dont la prise en compte du cycle de vie et les technologies innovantes.

De plus, le Cos devra identifier, parmi les propositions de la mission de réflexion sur la normalisation appliquée au secteur du

bâtiment diligentée par le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), celles pour lesquelles un plan d'action est à prévoir, y compris dans le domaine des travaux publics, de l'aménagement et de l'urbanisme.

Les orientations stratégiques du Cos s'inscrivent dans la Stratégie française de normalisation. Une vigilance sera maintenue sur les sujets transversaux retenus dans la Stratégie, le Cos étant concerné par la plupart des thèmes identifiés et référant sur celui de la ville de demain. Enfin, le Cos veillera à éviter que tout travail de normalisation crée la confusion entre norme volontaire et réglementation.

### Contexte

Les acteurs articulent l'activité du Cos autour de leurs besoins dans les différentes étapes de l'acte de construire, qui peuvent s'appliquer aux bâtiments, aux ouvrages de génie civil ou aux opérations d'aménagement et à l'urbanisme. Il s'intéresse également à des thèmes plus généraux et/ou transverses associés à l'activité de la construction, tels que la sécurité des ouvrages (notamment la sécurité incendie), les enjeux de santé dans la construction, l'accessibilité, la conservation des biens culturels, les technologies de l'information, ou les documents d'aide à la passation des marchés. Avec le développement de nouveaux outils comme la modélisation des informations de la construction, des exigences liées aux performances environnementales d'un bâtiment, ou encore le développement de démarches liées aux villes et territoires durables et intelligents ou aux nouvelles technologies de fabrication ou de réemploi, le Cos pourra être amené à s'interroger sur une vision prospective liée aux usages et aux modes de vie et aux enjeux de sécurité associés. Les évolutions réglementaires (loi Élan, seconde ordonnance de l'article 49 de la loi Essoc), qui fixent des objectifs de performances, pourront amener le Cos à se questionner sur l'apport de la normalisation en appui de la réglementation, sur d'éventuels nouveaux besoins normatifs ou

La norme Iso 37101 est reconnue par les pouvoirs publics comme cadre de référence des démarches de développement urbain.





La modélisation des informations de la construction via le développement des maquettes numériques est un des aspects les plus visibles de la transformation du secteur.

encore sur l'apport de la normalisation pour le portage des innovations.

La mise en place en 2018 du nouveau comité stratégique de filière Industries pour la construction est un élément à prendre en compte dans l'activité du Cos. Ce CSF est invité à contribuer aux orientations stratégiques du Cos, notamment au regard du portage à l'international des initiatives et projets structurants identifiés dans ce comité de filière.

### Promouvoir l'image d'une normalisation efficace pour la construction

L'image d'une normalisation efficace pour la construction passe par le développement d'une vision globale en normalisation des ouvrages de construction prenant en compte la réalité des très petites entreprises et de leurs enjeux tant en termes de contenu que d'accessibilité aux normes. L'image sera aussi améliorée dès lors qu'il y aura une meilleure articulation entre les dispositifs de qualification assurantielle des produits, en particulier si les techniques innovantes ayant fait l'objet d'avis techniques plusieurs fois renouvelés, considérées par conséquent comme des techniques fiables et stabilisées, font l'objet d'un passage vers la normalisation.

Une normalisation efficace passe également par une représentativité la plus large possible des tours de table et notamment du Cos. Les efforts se poursuivront pour essayer de mobiliser des représentants des collectivités territoriales, des consommateurs et des acteurs de l'urbanisme.

### Prise en compte des très petites entreprises (TPE) et très petites séries (TPS)

Une des conditions de la pertinence et de l'appropriation des normes dans le domaine de la construction est leur adaptation aux TPE/PME et aux petites et très petites séries, que cela concerne des entreprises impliquées dans la fabrication ou dans l'utilisation des produits. La prise en compte des TPE, chargées des travaux de mise en œuvre, passe notamment par un accroissement de leur capacité à accéder aux travaux normatifs. Il conviendra de s'assurer de cette adéquation en identifiant des moyens pour rendre les normes lisibles et applicables par tout type d'entreprise et des actions visant à renforcer la présence des organisations représentatives des TPE dans les travaux de normalisation.



rh2010 - Adobe Stock

### Mieux vivre la norme technique

Pour permettre de mieux vivre la norme technique, il faut en améliorer la proximité avec les utilisateurs, mieux les associer à son élaboration, simplifier les documents pour les rendre applicables à tout type d'entreprise, permettre une meilleure diffusion et connaissance de la norme, et assurer une mise en perspective face aux enjeux et spécificités du secteur. Un travail pédagogique auprès des acteurs et du grand public est nécessaire.

Les enjeux portent notamment sur les modalités de concertation favorisant la représentation de tous les acteurs concernés aux travaux de normalisation, mais aussi sur la capacité à mobiliser les acteurs pour participer aux travaux européens et internationaux afin de défendre les positions françaises et accroître l'influence française. Le Cos, au titre de sa mission visant à coordonner et positionner l'action de la normalisation par rapport à la réglementation dans son périmètre, veillera à ce que les travaux normatifs tiennent compte des orientations de politique publique et en particulier des démarches de simplification réglementaire, qui contribuent à une régulation du flux réglementaire et normatif par une meilleure prise en compte de la notion d'opportunité, de réduction des coûts et d'association des parties intéressées. Un questionnement et une réflexion pourront également être envisagés sur la dimension économique des normes et leurs bénéfices économiques.

### Cohérence des référentiels normatifs

Il est important de consolider les documents nationaux, normatifs ou paranormatifs. En ce sens, le Cos soutient les travaux du groupe de coordination des normes du bâtiment

(GC NorBat-DTU) dans son action pour que les NF DTU, normes de mise en œuvre des produits et parties d'ouvrage, forment un corpus utile et simple d'utilisation pour la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux. Des chantiers importants se sont ouverts ces dernières années concernant, d'une part, une meilleure prise en compte des interfaces sur les chantiers et, d'autre part, la définition des conditions pratiques d'une accélération du transfert en normalisation des techniques de mise en œuvre associées aux produits innovants, lorsqu'elles sont éprouvées. Le Cos veillera donc à ce que la démarche initiée, visant à faciliter le passage des innovations dans la normalisation, se poursuive. Il pourra, si nécessaire, faire remonter les besoins de mise à jour ou de mise en cohérence des documents utiles dans les marchés publics.

Dans cet esprit de coordination, le Cos soutiendra également le GC NorBat-DTU sur l'intégration des recommandations professionnelles RAGE dans le corpus des NF DTU. Dans le cadre de la dynamique européenne de normalisation, le Cos poursuivra ses efforts pour alerter et élaborer les positions à défendre au niveau européen, pour éviter que des initiatives visant à vouloir harmoniser les pratiques constructives au niveau européen ne puissent prospérer.

### Prise en compte des besoins des outre-mer

Les spécificités tant climatiques qu'économiques, géographiques et démographiques de ces territoires ont incité, au regard de ces contraintes, la délégation sénatoriale à l'outre-mer à mener une étude sur le « poids des normes » et leur pertinence. Dans ce

## NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2020

NF EN 16856	Générateur d'aérosol portatif à fonction extinctrice
NF Iso 20887	Développement durable dans les bâtiments et ouvrages de génie civil – conception pour la démontabilité et l'adaptabilité – principes, exigences et recommandations
NF EN Iso 23386	Modélisation des informations de la construction et autres processus numériques utilisés en construction – méthodologie de description, de création et de gestion des propriétés dans les dictionnaires de données interconnectés
NF S 62-201	Matériels de lutte contre l'incendie – robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides (RIA) – règles de conception, d'installation, de réception et de maintenance
NF DTU 31.4	Façades à ossatures bois
NF DTU 51.2	Parquets collés
NF EN 81-20 et 81-50	Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs – ascenseurs pour le transport de personnes et d'objets – partie 20 : ascenseurs et ascenseurs de charge Partie 50 : règles de conception, calculs, examens et essais des composants pour ascenseurs
NF EN 15898	Conservation du patrimoine culturel – principaux termes généraux et définitions
FD Iso/TR 23932-2	Ingénierie de la sécurité incendie – principes généraux – partie 2 : exemple d'application à un pressing
NF P 99-071	Régulation du trafic routier par feux de circulation – spécification du dialogue standard des équipements de régulation de trafic – Diaser
NF EN 12414	Équipement de contrôle du stationnement des véhicules – exigences et méthodes d'essai pour un terminal de stationnement
NF DTU 13.2	Travaux de bâtiment – fondations profondes
NF X 46-102	Repérage amiante – repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers – mission et méthodologie
NF Iso 16932	Verre dans la construction – vitrages de protection résistant aux tempêtes destructrices – essai et classification
NF DTU 52.1 P1-1	Travaux de bâtiment – revêtements de sol scellés – partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
NF EN 14908-7	Réseau ouvert de communication de données pour l'automatisation, la régulation et la gestion technique du bâtiment – protocole de contrôle du réseau – partie 7 : communication via les protocoles Internet
NF DTU 45.11 P 1-1	Travaux de bâtiment – isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac (laines minérales ou ouate de cellulose de papier) – partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
NF EN 1995-1-2/NA	Eurocode 5 : conception et calcul des structures en bois – partie 1-2 : généralités – calcul des structures au feu – annexe nationale à la NF EN 1995-1-2:2004
NF DTU 20.1	Travaux de bâtiment – ouvrages en maçonnerie de petits éléments – parois et murs
NF DTU 57.1 P 1-1	Travaux de bâtiment – planchers surélevés (à libre accès) – éléments constitutifs – exécution – partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
NF DTU 24.1 P 1-1-1	Travaux de bâtiment – travaux de fumisterie – installation de systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils – règles générales – partie 1-1-1 : cahier des clauses techniques types

Les NF DTU, normes de mise en œuvre des produits et parties d'ouvrage, forment un corpus reconnu.



lovelyday12 - AdobeStock

contexte, où les normes au sens strictement réglementaire sont visées mais où l'adaptation des normes techniques est essentielle, le Cos a confirmé la nécessité de faciliter la mise en place d'un dispositif permettant le recueil et la prise en compte la plus adaptée des besoins de ces territoires vis-à-vis des normes techniques. C'est dans cette dynamique, et en lien avec les actions lancées dans le cadre du programme Pacte sur les outre-mer ou encore les conclusions des assises de l'outre-mer, que le Cos poursuivra ses actions pour mieux considérer les enjeux de ces territoires afin de permettre et valoriser la bonne prise en compte de ces spécificités dans les normes.

### Agir dans une dynamique de normalisation européenne et internationale

La normalisation dans le secteur de la construction a toujours été fortement soutenue par des initiatives européennes. Il est par conséquent impératif de rester proactif, sans toutefois oublier l'échelon international, de plus en plus présent et où le rapprochement entre normes européennes et internationales est essentiel. Cette proactivité est d'autant plus importante que le niveau européen, par son système de votes, ne permet pas toujours le même niveau de consensus que celui pratiqué au niveau national.

#### Mise en œuvre du règlement Produits de la construction (RPC)

Il conviendra de poursuivre l'effort de mobilisation et de sensibilisation vis-à-vis des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du RPC. Ainsi, il reste nécessaire d'être attentif aux moyens pour mettre en cohérence les exigences de la Commission européenne et les besoins des professionnels de disposer de normes dans des délais raisonnables. Le Cos cherchera à faire valoir les enjeux qualitatifs portés par les constructeurs français, conformément aux attentes des consommateurs, et poursuivra son effort pour élaborer des contributions à porter au niveau européen, visant à essayer de lever les blocages actuels et pour que la normalisation européenne des produits de construction retrouve son rôle et

son efficacité. La révision du RPC, décidée de manière unilatérale par la Commission européenne, si elle s'opère dans des délais raisonnables, sera un sujet majeur pour le Cos.

#### Infrastructures

Suite à l'événement de Gênes en août 2018, une réflexion a été engagée par les pouvoirs publics sur l'état des infrastructures en Europe et en France, qui aura certainement des impacts sur la normalisation associée. Le Cos sera attentif aux potentiels nouveaux besoins normatifs pour prendre en compte les problématiques d'adaptation, de sécurité ou de résilience des infrastructures. Au regard du positionnement actuel de certains pays, notamment du Royaume-Uni, les orientations de la normalisation sur ce sujet devront s'inscrire dans une perspective internationale.

#### Parier sur le développement durable et les technologies innovantes

Depuis de nombreuses années, le secteur de la construction s'inscrit dans une logique de développement durable. Dans cette dynamique, en cohérence avec les textes réglementaires, il conviendra d'étudier le rôle de la normalisation comme outil de mise en œuvre et de déploiement des démarches. Il s'agira de veiller à ce que le respect des exigences fondamentales de sécurité (stabilité, sécurité incendie) soit bien précisé dans l'évaluation des performances environnementales des produits, systèmes et bâtiments. L'articulation entre normalisation et réglementation et le portage au niveau européen (voire international) des initiatives françaises

sont des axes importants sur plusieurs sujets à enjeux forts pour les acteurs de la construction, auxquels le Cos devra porter une attention particulière.

Des sujets tels que la construction bas carbone, le déploiement des énergies renouvelables et l'autoconsommation, la massification de la rénovation énergétique, la construction dite hors site/hors sol ou encore l'impression 3D sont autant de thématiques sur lesquelles le Cos sera amené à réfléchir.

#### Construction durable, affichage environnemental et sanitaire, performance énergétique

Ces sujets font l'objet de nombreuses initiatives de normalisation françaises ou internationales, d'abord dans le bâtiment, ensuite élargi aux ouvrages de génie civil.

Outre le maintien de l'influence française au niveau européen et international par la tenue des comités de normalisation sur le développement durable dans la construction, il appartiendra au Cos de :

- Poursuivre la bonne considération de la norme NF EN 15804 comme référence pour la mise en œuvre de l'exigence 7 du règlement Produits de construction, veiller à la cohérence des déclinaisons de cette norme sur différentes familles de produits. Il s'agira notamment de veiller à la cohérence des méthodes d'allocation et des développements des règles par catégories de produits entre filières et de poursuivre la consolidation du système français FDES/PEP et base Inies face aux autres systèmes européens.

- Veiller aux travaux en cours ou à venir sur l'utilisation des ressources, l'adaptation au



filled\_dragon - AdobeStock



De nouveaux travaux se lancent sur l'économie circulaire dans la construction.

changement climatique, en suivant notamment les actions européennes et internationales sur ces thèmes (Pacte vert).

■ Être attentif aux travaux qui se lancent sur l'économie circulaire dans la construction, en soutenant notamment les initiatives françaises visant la défense des intérêts et savoir-faire français. Il conviendra également au niveau du Cos de faire le lien entre les orientations de l'Union européenne, les réglementations françaises qui se mettent en place et le travail normatif pour assurer la bonne cohérence et l'articulation de ces initiatives. Le Cos pourra également être amené à se questionner sur l'apport de la normalisation pour structurer la nouvelle filière du réemploi qui se développe tout en garantissant les enjeux de sécurité. Les liens avec le Cos Environnement et responsabilité sociétale, qui porte le sujet de l'économie circulaire au travers d'une norme française publiée en 2018 et portée au niveau international via la création d'un comité technique, seront renforcés.

■ Maintenir l'information des membres du Cos sur les évolutions des initiatives de la Commission européenne touchant à la construction durable (Product Environmental Footprint [PEF], directive Écoconception, écolabels, RPC...) ou des réglementations (réglementation française énergétique et environnementale), et l'attention sur la cohérence avec les normes existantes pour mettre en œuvre ces initiatives. Le Cos veillera à ce que les méthodologies développées sur la phase d'usage (performance énergétique) puissent

s'inscrire dans des démarches d'évaluation plus globales, dites multicritères.

■ Le Cos restera attentif à la bonne coordination et information des acteurs vis-à-vis des développements normatifs liés à la performance énergétique des bâtiments et se questionnera sur le déploiement de l'autoconsommation, des énergies renouvelables, ou encore de la massification de la rénovation énergétique.

### Maquettes numériques dans la construction

La modélisation des informations de la construction et de son environnement via le développement des maquettes numériques intelligentes, outils de conception virtuelle, est un des aspects les plus visibles du changement fondamental qui transforme le secteur de la construction sur le plan mondial.

La normalisation accompagne déjà cette évolution depuis plusieurs années à l'Iso et au Cen, et le Cos continuera à veiller attentivement à ce que les travaux répondent aux attentes des professionnels. Il veillera notamment à la bonne coordination entre les commissions de normalisation miroirs des Cen/TC 350 et Cen/TC 442 pour les travaux relatifs au Bim. Il sera également attentif aux autres enjeux liés à la maquette numérique, notamment la garantie de la qualité des échanges électroniques et la sécurisation des données face aux délinquants, le lien avec le cycle de vie des projets (PLM), l'utilisation/l'appropriation par tous les acteurs (en capitalisant

notamment sur le retour d'expérience des programmes PPbim et Pobim) ou encore la définition des responsabilités et des propriétés. Les problématiques, verrous, processus et enjeux étant majoritairement communs aux bâtiments et aux infrastructures, il veillera à la cohérence normative et réglementaire, par exemple sur des sujets liés à la dématérialisation des permis de construire ou encore au carnet d'information du logement.

### Urbanisme et développement urbain durable

#### Villes et territoires durables et intelligents

Le Cos intègre dans son périmètre l'urbanisme et en particulier la dimension de développement urbain et d'aménagement durable (quartiers, villes, territoires...). Cette thématique en pleine croissance, parfois identifiée de manière raccourcie sous la terminologie ville durable et/ou *sustainable cities*, vocable qui prend le pas sur *smart cities*, emporte des enjeux multiples et multisectoriels. Le positionnement du Cos Construction et urbanisme comme référent sur cette thématique demande de travailler en bonne interaction et transversalité avec les autres Cos concernés, de près ou de loin, par cette thématique. En effet, l'attractivité, la préservation de l'environnement, la résilience, l'utilisation responsable des ressources, la cohésion sociale et le bien-être sont autant de finalités auxquelles les territoires doivent répondre en s'appuyant sur des domaines d'actions et la mise en place de projets ou politiques liés aux mobilités, à la santé et aux soins, à la culture et l'éducation, à l'innovation, à la sûreté/sécurité, aux infrastructures et réseaux, à la biodiversité... mais aussi aux modes de gouvernance, de plus en plus participatifs. L'objectif étant que l'usager et le citoyen restent au centre de ces stratégies. Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel autour de ces thématiques, en lien avec des enjeux d'attractivité et de compétitivité européenne et internationale.

C'est en ce sens que la normalisation portée par la France et soutenue par le gouvernement s'est orientée et se poursuit, avec une réelle reconnaissance au sein des comités de normalisation internationaux et européens, et qu'Afnor a fait le choix de laisser la présidence du comité technique européen à un représentant d'un réseau de villes européen (ICLEI).

Pour capitaliser sur cette dynamique portuse, le Cos s'attachera à :

- Veiller à la bonne complémentarité, au plan français, entre les documents normatifs développés, les démarches engagées depuis plusieurs années par l'État français et la Communauté européenne dans la définition et la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur du développement durable des territoires qui se décline en démarches opérationnelles. La norme NF Iso 37101, reconnue par les pouvoirs publics comme cadre de référence des démarches de développement urbain, est un exemple de cette bonne complémentarité.

- Favoriser la promotion des comités techniques Iso et Cen à secrétariat français et leur positionnement en complémentarité des autres démarches initiées (*smart/sustainable cities*, indicateurs urbains...) ou des autres organisations internationales (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], Banque mondiale, Programme des Nations unies pour l'environnement [PNUE]...).

- Veiller à la cohérence des orientations du groupe de coordination européen Villes et communautés durables et intelligentes, mené par la France, à son positionnement face aux développements liés (*smart grids, smart water grids*...) ainsi qu'à la précision des périmètres et objectifs sur ces sujets.

- Veiller à ce que les systèmes développés ne créent ni de dépendance au regard du développement des systèmes (possibilité de changer de fournisseur sans remettre en cause l'essentiel des infrastructures) ni de dépendance dans l'exploitation du système (possibilité de changer de gestionnaire, voire de fonctionner en régie).

- Veiller à la bonne intégration de la notion de ville intelligente dans les débats des commissions de normalisation et de la bonne compréhension des concepts de villes durables et de

villes intelligentes, qui se doivent d'être complémentaires. Le Cos veillera à la stratégie développée par la commission de normalisation Villes et territoires durables et intelligents vis-à-vis de l'intégration des aspects numériques de la ville et pourra proposer un échange et une clarification des objectifs sur ce point. Cette démarche pourra également s'appuyer sur une information des autres comités stratégiques sur les développements normatifs en cours, tant aux niveaux français qu'europpéen ou international.

- Prendre en compte les enjeux de fonctionnement en situation dégradée, quel qu'en soit le motif, et les enjeux de non-intrusion dans le périmètre des libertés individuelles.

- Créer des liens avec les démonstrateurs pour la ville durable (DIVD) (exemple : Rêves de scènes urbaines sur le territoire de La Plaine Saint-Denis), territoires d'innovations (TI), en vue d'une valorisation des expérimentations menées, d'un déploiement des innovations et solutions proposées via la normalisation européenne ou internationale ou encore pour assurer la bonne cohérence et utilisation des référentiels normatifs adéquats.

- Contribuer aux réflexions du Cos Biens de consommation, sports et loisirs sur la normalisation comme vecteur d'héritage immatériel

et méthodologique des Jeux olympiques et paralympiques 2024. L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques étant une opportunité pour le développement des innovations tant au niveau des constructions que de l'aménagement du territoire.

### Identifier les thématiques transverses et coopérer

#### *Anticipation, contribution et coopération sur des thématiques transverses*

Le secteur de la construction est souvent identifié comme prioritaire pour la mise en œuvre de politiques européennes, que ce soit sur des sujets sociétaux, environnementaux ou plus techniques. Le Cos est donc attentif à ces orientations et aux développements normatifs qui en découlent. On pourrait évoquer ici la neutralité carbone, l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, les services, l'économie du partage ou encore l'accessibilité et la silver économie. À titre d'exemple, sur la thématique de l'accessibilité, dont l'adaptabilité du logement est une composante, il convient de veiller au risque d'incohérence entre les textes normatifs et réglementaires. Plusieurs sujets qui concernent le bâtiment et l'aménagement des territoires continuent à être évoqués au



L'accessibilité des bâtiments, l'adaptabilité des logements sont des thématiques en plein essor.

sein du comité de filière silver économie. Le Cos a un rôle à jouer pour s’assurer que les orientations envisagées restent en phase avec les problématiques du secteur et une dynamique de conception universelle.

De manière générale, le Cos Construction et urbanisme coopérera avec les autres Cos pour alimenter la vision collective sur ces thématiques.

*Liens avec la Stratégie française de normalisation*

Le Cos Construction et urbanisme étant concerné par la plupart des thématiques transverses identifiées ou non dans la Stratégie française de normalisation, une attention particulière sera portée à ces sujets. Le Cos contribuera en particulier aux réflexions initiées sur le véhicule autonome, les batteries ou encore l’économie collaborative. Il veillera également aux orientations qui pourraient être prises sur les aspects liés aux services et au positionnement à adopter pour porter la voix des acteurs de la construction. ●



Richard Villalon – AdobeStock

Le Cos prête attention à la problématique de la rénovation énergétique massive.

## **NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2021**

<b>NF EN 17210</b>	Accessibilité et qualité d’usage dans l’environnement bâti – exigences fonctionnelles
<b>NF EN 17423</b>	Performance énergétique des bâtiments – détermination et déclaration des facteurs d’énergie primaire (PEF) et du coefficient d’émission de CO <sub>2</sub> – principes généraux, module M1-7
<b>NF EN 3-8</b>	Extincteurs d’incendie portatifs – partie 8 : exigences additionnelles à l’EN 3-7 pour la construction, la résistance à la pression et les essais mécaniques pour extincteurs dont la pression maximale admissible est inférieure ou égale à 30 bar
<b>NF EN 16351</b>	Structures en bois – bois lamellé collé – exigences
<b>NF EN 16907-7</b>	Terrassements – partie 7 : placement hydraulique d’excédents miniers
<b>NF EN 508-1 et 3</b>	Produits de couverture et de bardage en tôle métallique – spécification pour les produits autoportants en tôles d’acier, d’aluminium ou d’acier inoxydable Partie 1 : acier et produits de couverture et de bardage en tôle métallique Partie 3 : acier inoxydable
<b>NF EN 17104</b>	Panneaux de protection murale rigides en thermoplastiques pour usage intérieur dans le bâtiment – caractéristiques de performance
<b>NF EN 17410</b>	Plastiques – recyclage en boucle contrôlée de fenêtres et portes post-consommation (ou post-utilisation) en PVC-U
<b>NF S 61-759-1</b>	Matériel de lutte contre l’incendie – installation, réception et maintenance des colonnes d’incendie – partie 1 : colonnes sèches
<b>EN 1463 parties 1, 2 et 3</b>	Matériaux de marquage routier – plots rétro réfléchissants – partie 1 : exigences initiales des performances Partie 2 : spécifications des performances pour les essais routiers Partie 3 : plots actifs – exigences de performances
<b>FD P 18-717</b>	Eurocode 2 – calcul des structures en béton – guide d’application des normes NF EN 1992
<b>NF P 95-308</b>	Équipements de protection contre les éboulements rocheux – écrans de filets
<b>NF P 94-001</b>	Repérage amiante environnemental – étude géologique des sols et des roches en place – mission et méthodologie